Procès Verbal du Conseil Municipal
Lundi 11 septembre 2023, 19 heures
Salle du conseil municipal

L'an deux mille vingt-trois, le onze septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Bourganeuf s'est réuni en session ordinaire, sur convocation de M. Régis RIGAUD, Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 23
Date de convocation : le 5 septembre 2023

Présents : Régis RIGAUD, Alain FINI, Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT, Michelle SUCHAUD, Jacques MALIVERT, Karine GARGUEL, Alain BOSLE, Laurent GAUTIER, Clément BENABDELMALEK, Patricia DELAGE, Fabrice CHARRIER, Hamidé AKYUZ, Julien ROY, Paule CALOMINE, Raymond LALANDE, Carmen CAPS.

Absents ayant donné procuration :
Annick LAGRAVE a donné procuration à Jacques MALIVERT
Myriam FLOIRAT a donné procuration à Clément BENABDELMALEK
Ramazan OGUTCU a donné procuration à Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT
Absents excusés : Valérie JAMES
Absents : Bernard FREISSEIX, Anabelle DUJARDIN-PERGAUD, Laurent SZCEPANSKI.

Julien ROY a été élu secrétaire de séance.

Les points à l'ordre du jour :

1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 juin 2023
2) Subvention allouée au club de basket
3) Modification du règlement d'attribution des subventions aux associations
4) Convention de financement avec l'État pour le projet « Notre école, faisons-là ensemble » pour l'école élémentaire Marie Curie
5) Modification des tarifs municipaux pour les foires et marchés
6) Ventes des biens immobiliers (chapelle de l'Arrier, salle Jean Jaurès, Maison Morlat)
7) Décision modificative n°1 au budget primitif 2023 du budget général
8) Demande d'accompagnement financier et juridique de l'État pour la réalisation des travaux de restauration de la chaufferie municipale et d'extension du réseau de chaleur dans le cadre de la DSP en cours
9) Dossiers DETR 2024 (maison de la formation et cheminement de La Chassagne)
10) Validation des rapports 2022 des budgets eau potable et assainissement collectif
11) Modification des conditions de recrutement d'un agent contractuel pour poursuivre la préfiguration du fonctionnement du pôle des énergies renouvelables

---

Le quorum étant réuni et le secrétaire de séance désigné, Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance du conseil municipal.

1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 juin 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 30 juin 2023.

2) Subvention allouée au club de basket

Alain BOSLE indique que cette demande de subvention est arrivée tardivement. La commission de travail a donc proposé d'allouer la somme de 400 €.
Monsieur ROY s'étonne du faible montant.
Monsieur BOSLE indique que le reliquat budgétaire s'établissait à 500 €. La commission a conservé 100 € pour une autre demande en cours d'étude.

Les membres du conseil municipal valident l'octroi de cette subvention.

19h10 : arrivée de Madame DELAGE et de Monsieur BENABDELMALEK avec une procuration. Ils n'ont pas pris part aux votes des questions n°1 et n°2.

3) Modification du règlement d'attribution des subventions aux associations

Alain BOSLE informe l'assemblée que la commission de travail a également proposé de modifier le règlement d'attribution des subventions pour l'année prochaine. Il fait état des modifications proposées notamment celle de s'assurer de la bonne réception de la demande par les services municipaux, principalement lorsque l'envoi est électronique.
Monsieur RIGAUD précise que ce règlement a été établi lors de la prise de fonction du conseil municipal et qu'il s'affine au fur et à mesure de son application.

Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité les modifications proposées et indiquent que ce règlement sera appliqué pour l'année 2024.

4) Convention de financement avec l'État pour le projet « Notre école, faisons-là ensemble » pour l'école élémentaire Marie Curie

Karine GARGUEL explique que la directrice de l'école élémentaire Marie Curie a présenté un projet d'aménagement de l'espace extérieur auprès de l'Éducation Nationale pour un montant de 29 584 € TTC. L'école a obtenu un financement à 100 % du projet. Il convient désormais que la commune, propriétaire des lieux, conventionne pour diligenter les travaux et obtenir la participation financière.
Régis RIGAUD précise que ce matin, il a procédé à la traditionnelle visite des établissements scolaires en compagnie de Karine GARGUEL et Alain FINI, adjoints au maire, Sandrine FOURGNAUD, DGS, et de l'inspectrice de l'Éducation Nationale, Madame BRÉGEON. L'ensemble du corps enseignant a présenté ses remerciements pour les aménagements récemment opérés : toilettes à l'école Martin Nadaud, tableaux numériques, travaux d'entretien. Le maire rappelle le manque d'effectifs à l'école maternelle et évoque une nouvelle baisse à la rentrée 2024-2025. Il précise avoir évoqué avec les professeures leurs projets et leur avoir indiqué qu'elles sont les meilleurs vecteurs pour promouvoir les écoles bourganiaudes.

Les membres du conseil municipal autorisent, à l'unanimité, le maire à signer la convention et indiquent que cette opération sera portée au budget primitif 2023 du budget général via la décision modificative n°1.

5) Modification des tarifs municipaux pour les foires et marchés

Michelle SUCHAUD rappelle que le conseil municipal a voté le 15.06.2020, l'ensemble des tarifs communaux. Il s'avère que ceux dédiés aux foires et marchés doivent être revus. Ces tarifs sont bien à dissocier des droits de place spécifiques au marché municipal.

Il est proposé la modification suivante :

Désignation	Tarifs actuels	Propositions tarifaires
Camion de vente ambulant (outillage, surplus militaire…), forfait ½ journée	30 €	Demi-journée : 10 € Journée : 15 € Forfait électrique demi-journée : 3 €
Spectacle ambulant (cirque…), forfait journée	100 €	Journée : 80 € Forfait branchements à la journée : 20 €

Les membres du conseil municipal autorisent, à l'unanimité, la modification de ces tarifs et leur application dès validation de cette décision en préfecture.

Les élus évoquent la tenue du marché municipal hebdomadaire du mercredi matin.

Laurent GAUTIER évoque certaines arrivées tardives et la gêne occasionnée pour les marchands déjà installés.

Il est rappelé que le règlement du marché doit être appliqué. Le placier, missionné par le prestataire de la commune, en a la charge et doit s'en assurer. Régis RIGAUD et Michelle SUCHAUD indiquent que la municipalité rencontre quelques difficultés avec le nouveau placier. L'employeur a été alerté et des solutions doivent être mises en place.

6) Vente des biens immobiliers (chapelle de l'Arrier, salle Jean Jaurès, maison Morlat)

Régis RIGAUD présente individuellement les 3 propositions de vente.

- Chapelle de l'Arrier

  4 offres ont été retenues à la suite des visites : une galerie artistique, un espace brocante, un lieu de culte et un lieu d'expositions/concerts/conférences. Un seul candidat souhaite acquérir le mobilier et le tableau présents dans la chapelle. Il est précisé que faute de reprise des biens meubles, ceux-ci devront être déplacés et entreposés à l'église Saint Jean-Baptiste.

  Les membres du conseil municipal valident la proposition de lieu d'expositions présentée par Madame et Monsieur LALEMODE au prix de 28 000 € majorés de 2 000 € pour les objets et meubles et autorisent la vente du tableau classé à 3 000 €, avec un vote CONTRE de Madame CALOMINE, 2 abstentions de Messieurs GAUTIER et CHARRIER.

  Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT précise que la plupart des visites ont été raisonnables dans leurs propositions d'aménagement.

  Laurent GAUTIER apprécie l'idée d'une galerie artistique.

  Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT évoque les biens meubles et le positionnement des représentants de l'État (monument historique, DRAC) qui recevront les futurs acquéreurs pour valider les aménagements envisagés. La proposition de lieu d'expositions aurait l'avantage de ne pas ou peu intervenir sur le sol de l'édifice et les murs.

  Régis RIGAUD indique son attachement à ce que le bâtiment reste aux bourganiauds et en l'occurrence à des personnes originaires du territoire.

  Laurent GAUTIER évoque les normes de mise en sécurité et notamment les issues de secours.

Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT précise que la famille LALEMODE priorise l'exécution de tous les travaux préconisés par les services d'État y compris ceux nécessaires à l'organisation de manifestations à destination du public. Elle indique que les règles applicables aux collectivités territoriales et aux particuliers sont parfois différentes.
Patricia DELAGE trouve que cette proposition est favorable au bâtiment par la réalisation des travaux mais également à la ville car l'organisation de manifestations pourrait générer de l'activité pour les commerces.

- Salle Jean Jaurès
  Les membres du conseil municipal valident, à l'unanimité, la proposition de l'entreprise FRACASSO pour 37 500 €.

- Maison Morlat
  En l'absence d'offre et au regard des remarques formulées par des visiteurs et du rendu du diagnostic du bâtiment, les membres du conseil municipal autorisent, à l'unanimité, la remise en vente du bien à la mise à prix de 20 000 €.

7) Décision modificative n°1 au budget primitif 2023 du budget général

Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT présente la proposition modificative du budget.
Régis RIGAUD précise que la vigilance budgétaire est quotidienne mais que la commune a dû faire face à beaucoup de travaux de réparations de matériels eu égard à la vétusté du parc et à l'impossibilité actuelle d'envisager un programme de renouvellement.

fonctionnement					
dépenses			recettes		
article	libellé	montant	article	libellé	montant
62268	autres honoraires	6 300	741121	DSR	7 480
61551	entretien matériel roulant	8 600	741127	DNP	8 220
61558	entretien autres biens mobiliers	1 900	6419	remboursement rémunérations	1 100
TOTAL		**16 800**	**TOTAL**		**16 800**

investissement					
dépenses			recettes		
article	libellé	montant	article	libellé	montant
2315	Projet école primaire Marie Curie	29 600	1321	subvention Etat 100%	29 600
TOTAL		**29 600**	**TOTAL**		**29 600**

Les membres du conseil municipal valident, à l'unanimité, la décision modificative n°1 proposée.

8) Demande d'accompagnement financier et juridique de l'État pour la réalisation des travaux de restauration de la chaufferie municipale et l'extension du réseau de chaleur dans le cadre de la DSP en cours

Régis RIGAUD rappelle que cette opération a été évoquée en questions diverses lors du dernier conseil municipal. Il rappelle également que la Délégation de Service Public se termine le 31.12.2027 et que le

délégataire a été sollicité à plusieurs reprises ces dernières années pour valoriser l'équipement et l'utiliser au mieux de ses capacités. Jusqu'alors, les lois et financements n'étant pas favorables à l'opérateur, il n'avait pas donné suite. Aujourd'hui l'ADEME finançant mieux la part dédiée aux réseaux, les certificats d'économie d'énergie venant participer à la réalisation, le directeur régional du délégataire ayant changé, ENGIE SOLUTIONS se propose d'étendre le réseau et de procéder aux travaux de rénovation de l'équipement (silo et chaudière). Le maire indique avoir rencontré le secrétaire général de la Préfecture ce jour afin de solliciter un accompagnement juridique permettant la prolongation exceptionnelle de la DSP et un accompagnement financier complémentaire pour la société ce qui permettrait de minorer le coût à l'abonné.

Les membres du conseil municipal valident, à l'unanimité, la réalisation de l'ensemble de l'opération par le concessionnaire. Ils autorisent le maire à solliciter les services de l'État pour obtenir un accompagnement juridique ainsi qu'un accompagnement financier complémentaire, autorisent le maire à signer tout document lié à cette affaire.

Régis RIGAUD confirme que le projet de foyer APAJH pourra être raccordé au réseau de chaleur dans le cadre de son extension. Il répond également à Laurent GAUTIER en confirmant que l'ensemble des abonnés paient leur abonnement et leur consommation à ENGIE. Les travaux sont également à la charge du concessionnaire jusqu'en limite de propriété.

9) Dossiers DETR (maison de la formation et cheminement de La Chassagne)

Alain FINI rappelle que tous les ans la commune dépose des dossiers afin d'obtenir des financements au titre de la DETR. Pour l'année 2024, les projets déposés sont la restauration et l'aménagement de l'ex-maison de la formation et la réalisation et l'aménagement du cheminement reliant la place du Mail au site de La Chassagne. Les estimatifs sont respectivement de 500 000 € HT et 500 750 € HT et le taux de DETR sollicité s'élève à 40 %. D'autres participations seront sollicitées, qui devraient porter les autofinancements communaux à 225 000 € et à 250 375 €.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, valident les deux plans de financement et autorisent le Maire à demander les financements associés.

10) Validation des rapports 2022 des budgets eau potable et assainissement collectif

Alain FINI rappelle que ces rapports sont validés annuellement car la commune doit transmettre aux usagers des services toutes les informations sur les tarifs et les qualités de ceux-ci.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, adoptent les deux rapports pour l'année 2022. Ils seront mis en ligne sur le site www.services.eaufrance.fr

11) Modification des conditions de recrutement d'un agent contractuel pour poursuivre la préfiguration du fonctionnement du pôle des énergies renouvelables

Régis RIGAUD indique qu'au regard des deux saisons écoulées, le temps de travail nécessaire à l'agent en charge du pôle relève désormais d'un mi-temps. Il est proposé de renouveler le contrat de projet pour un an dans la limite de 6 ans.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, valident le temps de travail et le recrutement d'un chargé de projet.

Questions diverses :
Il est rappelé la réunion publique du 15 septembre 2023 à 18h30 relatif à l'adressage.

Il est à noter la présence d'un nouveau citoyen de Bourganeuf lors de cette séance qui avait sollicité l'autorisation d'assister à la séance plénière.

La séance est levée à 20 heures 30

Le Maire, Le secrétaire de séance,

Régis RIGAUD Julien ROY